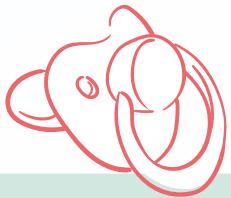


# DEAP AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE APPRENTISSAGE

ELANCOURT (78)



Cette formation est  
éligible au CPF.

Identifiant CPF : 333585

## Présentation du diplôme

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est un diplôme de niveau 4. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des professionnels capables de mener des activités d'éveil, d'éducation et dispenser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant.

## Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis.

## Prérequis

- › Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- › Avoir satisfait aux épreuves de sélection,
- › L'admission se fera sur examen du dossier et un entretien oral (voir les détails sur la fiche d'inscription),
- › Justifier d'un schéma vaccinal complet au Covid-19 - conformément à l'instruction - N°DGOS/RH/ DGESIP/ A1-4-DFS/2021/192 du 7 septembre 2021.

## Durée

- › 770 heures de formation théorique en présentiel et environ 10% de distantiel
- › 770 heures, soit 22 semaines de 35 heures de stages pratiques

## Dates de formations

Du **4 janvier 2024** au **4 décembre 2024**.

## Lieu

Centre de Formation ifac Elancourt  
4 rue Normandie Niemen, 78990 Elancourt

## Tarifs

Frais administratif	85 €
Coût de formation parcours complet	7700 €
Coût de formation parcours partielle - Candidat diplômé - Aide-Soignant	Sur devis auprès de l'école.

## Dates d'informations collectives

Le **mardi 7 février 2023** de 9h à 11h.

[Lien vers la réunion d'information](#)

## Objectifs

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture permet d'acquérir les compétences pour prendre en soin l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap en liaison avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier. A l'issue de la formation vous serez en capacité :

- › D'accueillir l'enfant et le guider à son arrivée en structure.
- › Préparer et donner le repas en fonction de la prescription médicale de l'enfant.
- › Réaliser les soins et signaler les modifications de l'état de santé de l'enfant aux puéricultrices, aux parents,
- › Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles en collectivités,
- › Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun,
- › Réaliser un suivi d'activité,
- › Entretenir les locaux et aménager le lieu de vie, d'accueil des enfants et vérifier la sécurité des équipements.

## Sélections

Sur dossier de candidature complété et entretien en fonction des attendus pour entrer en formation.



### Contact

Isabelle DUHAMEL  
01 61 38 18 60  
isabelle.duhamel@dso.ifac.asso.fr



[ifac-formation.fr](http://ifac-formation.fr)

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.



## Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet et en version papier au plus tôt. Les dates butoirs de transmission, d'affichage des résultats et de confirmation d'inscription, seront prochainement fixées par l'ARS.

## Contenu de la formation

**La formation théorique se répartie sur 5 blocs :**

**Bloc 1 :** Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale.

**Bloc 2 :** Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

**Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

**Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

**Bloc 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

## Méthodes mobilisées

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

## Périodes de formation en milieu professionnel

**22 semaines de stages cliniques** devront être réalisés durant la formation. **3 stages de 5 semaines chacun.**

Ces stages doivent permettre d'explorer les 3 missions de l'auxiliaire de puériculture. Une période de stage peut-être centrée sur une ou plusieurs des missions suivantes :

**Mission 1 :** Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne,

**Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétence,

**Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

**1 stage de 7 semaines** - période intégrative en milieu professionnel devant permettre de valider l'ensemble des blocs de compétences.

## Modalités d'évaluation

L'obtention du diplôme d'auxiliaire de puériculture se valide par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chacun des modules composant les 5 blocs de formation. Il n'y a pas de compensation entre module.

L'évaluation est constituée d'épreuves écrites, orales, pratiques et de mises en situation professionnelles.

**Bloc 1 :** Etude de situation, évaluation des compétences en milieu professionnel.

**Bloc 2 :** Etude de situation en lien avec les modules 3 & 4. Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5. Evaluation des compétences en milieu professionnel. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

**Bloc 3 :** Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

**Bloc 4 :** Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

**Bloc 5 :** Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

## Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, veuillez nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : [referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr](mailto:referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr)

